

**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

EGALITE

RAPPORT

**EGALITE HOMMES-FEMMES 2017
DE LA CARL**

www.rivieradulevant.fr
f larivieradulevant - officiel

77-2017-00003



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE BOBBIER - SAINT-ANNE - SAINT-FRANÇOIS - LA DÉRIACHE

RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES 2017 DE LA CARL



PRÉAMBULE

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. L'article 1^{er} de la Constitution de 1958 prévoit ainsi, dans son 2^{ème} alinéa que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Ce principe a été rappelé par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013.

Le protocole fait constat que « cette inégalité de droits et de statut, garantie aux femmes par la loi, reste à construire dans les faits, y compris dans la fonction publique.

En dépit des principes prévus par le statut général des fonctionnaires, qui visent à combattre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, il n'en demeure pas moins des inégalités persistantes, tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels qu'en matière de rémunérations et de pensions».

Ce protocole a pour finalité de rendre effective cette inégalité professionnelle au travers de 4 axes :

- Le dialogue social comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- Les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique ;
- La meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- La prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

SOMMAIRE

I. INDICATEURS POUR LA GUADELOUPEp.4

II. INDICATEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA CARL....p.6

III. INDICATEURS POUR L'EPCIp.10

I. INDICATEURS POUR LA GUADELOUPE

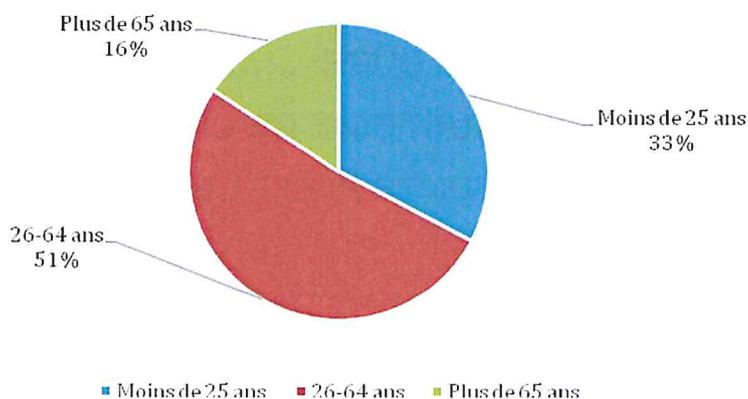
(source INSEE 2014)

1.1 Répartition de la population par tranche d'âge

Le tableau ci dessous indique la répartition par tranches d'âge de la population

Tranches d'âge	Population	Pourcentage
Moins de 25 ans	130 910	32,71%
26-64 ans	206 130	51,51%
Plus de 65 ans	63 146	15,78%
Total Général	400 186	100%

Répartition de la population par tranche d'âge



Comme le fait apparaître le graphique ci-dessus, la majorité de la population guadeloupéenne se trouve dans la tranche médiane de 26 à 64 ans avec 51,51%.

1.2 Répartition de la population par sexe (en 2013)

Nous verrons dans ce point la répartition par sexe de la population guadeloupéenne.

	Femmes	Pourcentage
Femmes	216 107	53,7%
Hommes	186 012	46,3 %
Total	402 119	100

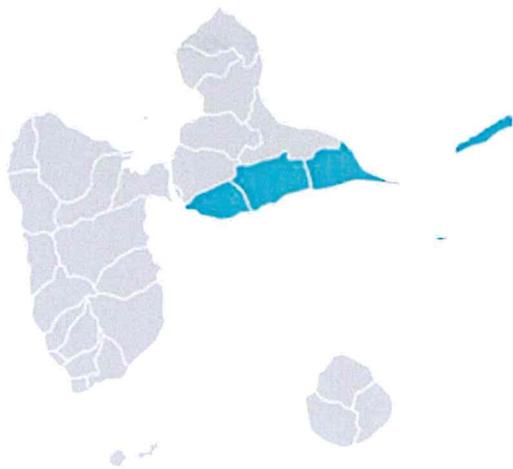
Il y a plus de femmes que d'hommes en Guadeloupe ; ces dernières représentent presque 54 % de la population.

II. INDICATEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA CARL

(source INSEE 2014)

2.1 Contexte de la CARL

La CARL est la quatrième des six structures intercommunales de la Guadeloupe en termes de superficie, la quatrième en population et est la deuxième intercommunalité en poids économique,



Son territoire correspond à peu de choses près, à la zone Sud et Est de l'île de Grande-Terre, incluant en sus les îles de La Désirade. Son statut initial fut celui à sa création en 2014 d'une Communauté de Communes, avant d'en changer en adoptant celui qui est le sein à ce jour.

D'une densité de 328,4 habitants au kilomètre carré, diversement répartis selon la topographie de chacune des quatre communes qui la constituent, elle couvre une superficie de 203 km², et son peuplement représente une population de 66.758 habitants (INSEE 2014) contre 67.843 habitants en 2013.

Les données suivantes concernent l'ensemble de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (Gosier, Sainte Anne, Saint François et la Désirade).

2.2 Nombre de chômeurs par ville et par sexe

Ici sont compilées des données relatives au nombre de chômeurs en fonction de leur commune de résidence et de leur sexe.

	GOSIER	SAINTE ANNE	SAINT FRANCOIS	DESIRADE	CARL	% par rapport à la CARL	% par rapport à 971
FEMMES	2 252,00	2 018,00	1 374,00	118,00	5 644,00	57,73%	8,45%
HOMMES	1 583,00	1 467,00	1 083,00	95,00	4 133,00	42,27%	6,19%
Nbre de chômeurs	3 835,00	3 485,00	2 457,00	213,00	9 777,00		
Population totale	27 057	24 379	13 841	1 481	66 758		
Taux de chômage par territoire	14%	14%	18%	14%	15%		

Il est d'ores et déjà possible de constater que le nombre de femmes au chômage est plus important sur chacune des communes membres.

Le chômage touche donc plus fortement les femmes sur le territoire de la CARL.



2.3 Statut et conditions d'emploi

Le tableau ci-dessous rappelle la répartition par sexe et par type de conditions d'emploi sur le territoire intercommunal.

	Femmes	Hommes
Salariés	7536	6501
Titulaires FP ou CDI	6342	5505
CDD	977	724
Intérim	34	90
Emplois aidés	54	70
Apprentissage - stage	127	113
Non salariés	1453	2648
Indépendants/es	1067	1779
Employeurs/euses	363	863
Aides familiaux/ales	23	6

Les femmes étant plus nombreuses que les hommes sur le territoire, elles sont tout naturellement plus présentes dans plusieurs des différentes conditions précitées.



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE COCOTON S'ARRÊTE JAMAIS, PAS PLUS QU'EN MER LA DÉTERMINÉ

RAPPORT **EGALITE HOMMES-FEMMES 2017** **DE LA CARL**

2.4 Répartition par statut matrimonial en 2013 sur le territoire

Le graphique ci-dessous nous montre la répartition entre personnes mariées et personnes non mariées sur le territoire.

Le graphique met en évidence l'importance de la part des personnes non mariées dans la population communautaire. En l'occurrence, plus de 6 personnes sur 10 sur le territoire de la CARL ne sont pas mariées.



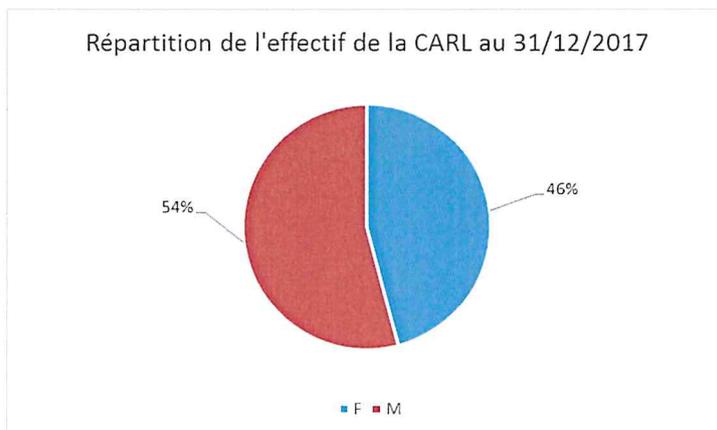


III. INDICATEURS POUR L'EPCI

Les données rassemblées ne concernent que l'établissement public de coopération intercommunale la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

3.1 Part des hommes et des femmes au sein de l'établissement public

Le graphique ci dessous représente la répartition par sexe au sein de l'établissement public au 31 décembre 2017.



Au niveau national, dans la FPT :
Taux de de féminisation : 61 %
communes : 60 %, EPCI : 51 %
Entre 5 et 49 agents 66 %
Entre 50 ET 499 agents : 61 %
Entre 500 et 4999 agents : 67 %

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014

Ainsi, sur 98 agents, 45 sont des femmes soit 46 %. 54% sont donc des hommes soit 53 agents.

Il y a une diminution du taux de féminisation entre 2015 et 2017 qui s'explique par le transfert de la compétence déchet au 1^{er} janvier 2016 qui a un taux de présence masculine plus important que de présence féminine.



3.2 Répartition des hommes et des femmes par filière

Dans un second temps, nous nous intéressons à la répartition de ces agents par sexe et par filière. Ce graphique met en évidence l'importance du sexe comme variable dans l'orientation professionnelle.

Titulaires / Stagiaires / Détachés de la fonction publique

FILIERES	FEMMES	HOMMES	Total général
ADMINISTRATIVE	20	5	25
ANIMATION	3	1	4
TECHNIQUE	5	29	34
Total général	28	35	63

Non-titulaires emplois permanents

FILIERES	FEMMES	HOMMES	Total général
ADMINISTRATIVE	6	3	9
ANIMATION	1		1
TECHNIQUE	2	3	5
Total général	9	6	15

Comme en 2015 et 2016, les Femmes – titulaires comme non titulaires- sont plus nombreuses dans les métiers de la filière administrative alors que les Hommes sont davantage représentés dans la filière technique.

Ainsi, 33% des agents – Titulaires et contractuels sur des emplois permanents - se trouvent dans la filière administrative et sont des femmes. Et 41% des agents –

Titulaires et contractuels sur des emplois permanents – se trouvent dans la filière technique et sont des hommes.

3.3 Part des titulaires et non titulaires au sein de l'EPCI

Le tableau ci-dessous indique la répartition de statut (titulaire et non titulaires) en fonction du sexe de l'agent.

	FEMMES	HOMMES
Titulaires	44%	56%
Non titulaires sur des emplois permanents	60%	40%
Total	47%	53%

Ainsi , la part des femmes titulaires à la CARL est de 44 % ce qui est inférieur au taux national de 58%. Par conséquent, la part des hommes titulaires est de 56% à la CARL et de 42% au niveau national.

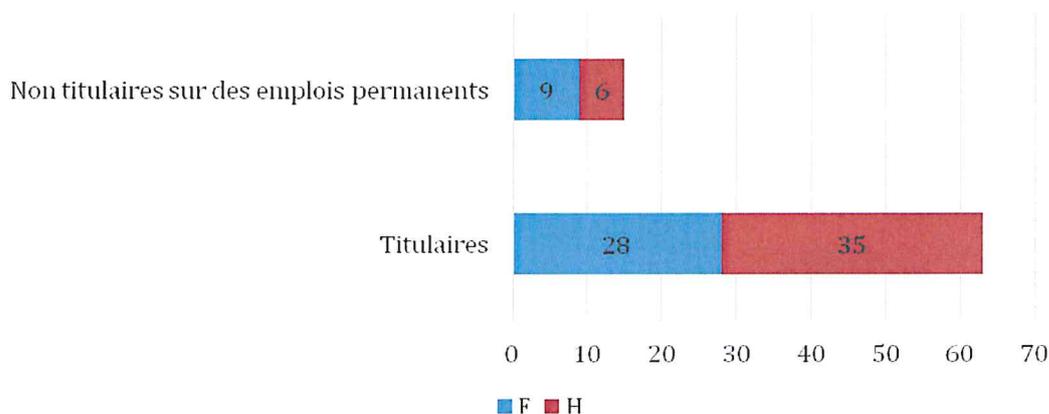
Au niveau national, dans la FPT :

- Titulaire : 58 % de femmes / 42 % d'hommes,
- Non titulaires : 67 % de femmes / 33% d'hommes,

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014



Répartition des agents par genre et par statut



3.4 Répartition par catégorie hiérarchique

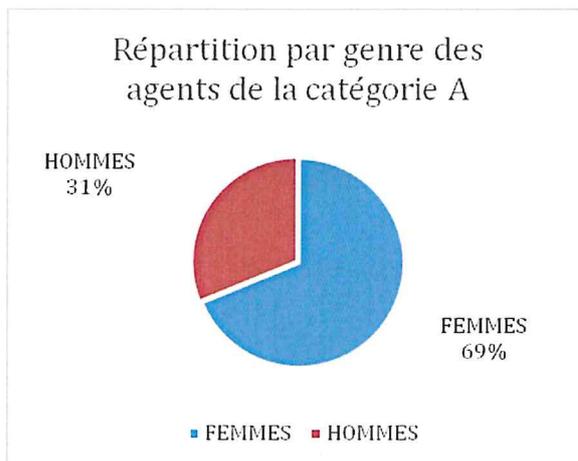
Les trois graphiques ci-dessous illustrent la répartition en catégorie A, B et C (hors contractuels de droit privé représentant et contrats saisonniers représentant 20 agents) .

Comme il y a été démontré précédemment, les femmes à la CARL occupent généralement des postes administratifs, les hommes les postes au service technique.

Ce sont en majorité des postes de catégorie A et de catégorie B.

	FEMMES	HOMMES	Total général
A	11	5	16
B	2		2
C	24	36	60
Total général	37	41	78

Catégorie A

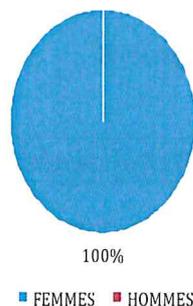


69% des postes de catégorie A sont occupés par des femmes.

Ces données se rapprochent des données nationales : CARL, 69% des cadres A sont des femmes, au niveau national, ces emplois sont occupés à 60% par des femmes.

Catégorie B

Répartition par genre des agents de la catégorie B



Au niveau national, dans la FPT :

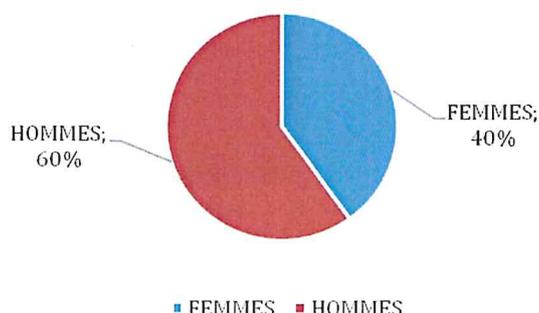
- Cat. A : 60 % de femmes / 40 % d'hommes,
- Cat. B : 64 % de femmes / 36 % d'hommes,
- Cat. C : 60 % de femmes / 40 % d'hommes,

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014

La CARL compte deux agents de catégorie B qui sont des femmes.

Catégorie C

Répartition par genre des agents de la catégorie C



Enfin, pour la catégorie C, les hommes y représentent 60% de l'échantillon, les femmes 40%.

3.5 Temps partiel/ temps plein

Comme le démontre le tableau ci dessous, la majorité des emplois sont des temps plein.

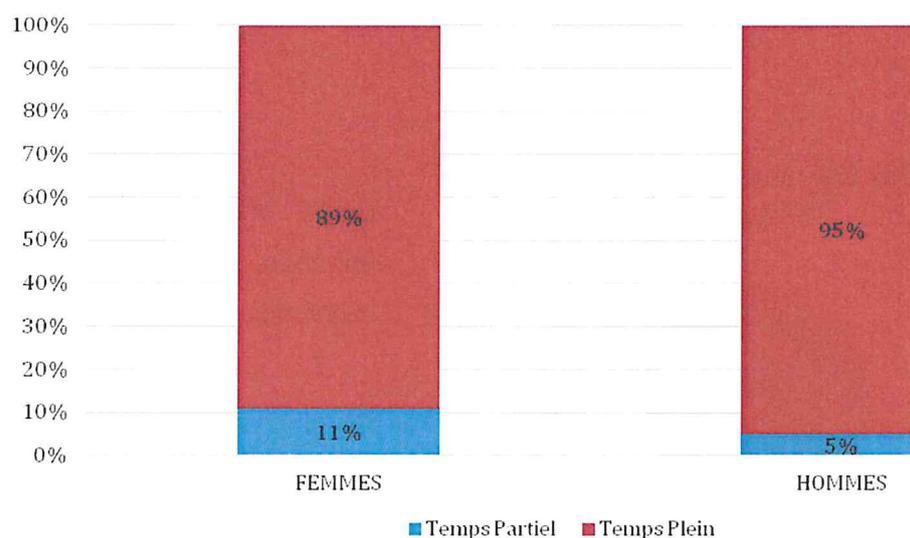
	FEMMES	HOMMES	Total général	%
Temps Partiel	4	2	6	8%
Temps Plein	33	39	72	92%
Total général	37	41	78	100%

	FEMMES	HOMMES	Total général
Temps Partiel	11%	5%	8%



Temps Plein	89%	95%	92%
Total général	47%	53%	100%

Répartition de la durée du temps travail par genre



2 fois plus de femmes que d'hommes ont choisi le temps partiel. Cependant vu le faible effectif des agents concernés, le ratio ne semble pas être significatif.

3.6 Pyramide des âges

Le graphique ci dessous représente la répartition par sexe et par âge des agents.

Il fait apparaître que 37 agents sur les 78 ont moins de 40 ans, ce qui représente 47% des agents. Et les femmes représentent 53% de ces agents parmi les moins de 40 ans.



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE CANTON DE SAINT-ANDRÉ / SAINT-FRANÇOIS / LA CROIXAUX

RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES 2017 DE LA CARL

Les hommes de plus de 50 ans sont aussi plus nombreux que les femmes et représentent près de 1/5^{ème} des agents de la CARL (19,20%). C'est dans cette tranche d'âge que l'écart est le plus significatif.

Pyramide des âges au 31 décembre 2017

